

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le lundi 11 mars 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-004. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

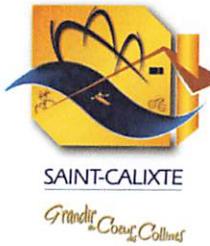
Demande 2024-004 : lot 6 606 746, rue Roger

La présente demande de dérogation mineure vise la construction d'un lot ayant un frontage avant à la rue, d'une largeur de 16.12m au lieu de 50 m (article 3.2.2, règlement 723-2023), suite au lotissement avec une ancienne rue.

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 26 février 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le lundi 11 mars 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-005. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

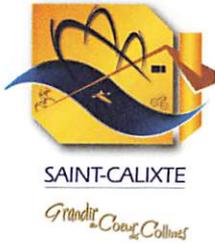
Demande 2024-005 : 150, rue du Lac-Raymond

La présente demande de dérogation mineure vise la nouvelle marge latérale (avant secondaire) à 4.23m au lieu de 6m, d'une résidence existante depuis 1968, ayant un angle de plus de 10° par rapport à la rue (article 1.1.3 (terminologie) et grille F1-14, règlement 722-2023), dont l'adresse civique vient d'être modifiée de rue pour une question de sécurité.

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 26 février 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le lundi 11 mars 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-006. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

Demande 2024-006 : matricule 7789-57-7597, rue Jocelyne

La présente demande de dérogation mineure vise à diminuer le ratio de 1.5 case/logement au lieu de 2 cases/logement pour l'ensemble des bâtiments dont l'usage est de type H4 (article 5.1.4, règlement 722-2023) et de permettre certaines cases de stationnement dans la marge/cour avant (articles 5.2.2 et 10.1.7, règlement 722-2023), pour le présent projet intégré.

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 26 février 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le lundi 11 mars 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-007. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

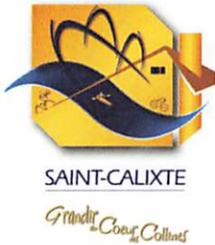
Demande 2024-007 : futur lot 6 602 824, rue Denise

La présente demande de dérogation mineure vise la création d'un nouveau lot ayant font à une rue existant à l'avant et front à une rue non existante à l'arrière (règlement 723-2023, article 3.2.10).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 26 février 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le lundi 11 mars 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-008. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

Demande 2024-008 : 300, rue Giasson

La présente demande de dérogation mineure vise la construction d'un pavillon de jardin en marge/cour avant au lieu de latéral ou arrière et de 46.8m² au lieu de 25m² (règlement 722-2023, articles 4.1.7 et 4.2.4).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 26 février 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.
Directeur général et greffier-trésorier